

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2010

---

PROFESSION D'AGENT SPORTIF - (n° 2345)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
M. Boënnec

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 51, après le mot :

« sportif »,

insérer les mots :

« ou à l'entraîneur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.